

Société

UNE ÉCOLE PUBLIQUE FRAGILISÉE QUI PEINE À VALORISER SES ATOUTS

Iannis Roder, Marie-Laure Tirelle

12/11/2025

À l'occasion du colloque du Comité national d'action laïque (Cnal) « Choisir l'école publique », Marie-Laure Tirelle, secrétaire générale du Cnal, et Iannis Roder, directeur de l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean-Jaurès, analysent les résultats d'une enquête Ifop menée auprès des parents d'élèves. Celle-ci montre un fort attachement à l'école publique, mais aussi que le système reste fragilisé par des difficultés structurelles sur lesquelles il convient de se mobiliser pour lui redonner les moyens de sa mission d'égalité.

L'enquête réalisée par l'Ifop pour le Comité national d'action laïque (Cnal)¹ indique que 77% des enfants sont, en France, scolarisés dans le secteur public d'enseignement, 19% le sont dans le privé sous contrat et 4% dans le privé hors contrat. L'école publique occupe ainsi la place prépondérante qui a été pensée et voulue au sein de la République, dont elle est, par essence, l'outil intégrateur et perpétuateur. Les parents sont 73% à scolariser leurs enfants uniquement dans le secteur public et 18% ont varié entre enseignement public et privé. Seuls 9% ont fait l'unique choix du privé pour les fratries.

L'école va mal

Néanmoins, si l'école publique est bien le cœur du réacteur de l'enseignement en France, elle ne semble pas se porter pas au mieux. Les études (portant sur le public et le privé de façon conjointe) montrent un décrochage du niveau des élèves, notamment parmi les classes sociales les plus défavorisées. Les professeurs ne sont pas en reste : les études réalisées par la Fondation Jean-Jaurès² et, plus récemment, le **rapport Talis de l'OCDE** présenté le 7 octobre dernier par Éric Charbonnier mettent en lumière les difficultés que rencontrent aujourd'hui ces professionnels de l'éducation. Le **baromètre Unsa-Éducation** 2025, sondant uniquement les personnels du système public, montre ainsi que si les personnels aiment leur métier (90%), ils ne sont plus que 73% à se dire heureux de l'exercer, contre 81% en 2018. Une baisse qui fait écho à l'alerte sur les conditions de travail qui sont jugées insatisfaisantes par 67% des répondants. La conséquence, dans une période de tension quant à l'attractivité du métier, est bien que les professeurs soient de plus en

plus nombreux à souhaiter quitter la profession : 37% pour un autre métier du secteur public et 25% pour le secteur privé.

De plus, l'école publique est rarement mise en lumière dans les médias pour ce qu'elle apporte de positif au quotidien, mais plutôt pour ce qui dysfonctionne, comme en a évidemment témoigné l'épisode de l'image désastreuse que véhicula la fugace ministre de l'Éducation nationale Amélie Oudéa-Castera en expliquant que son choix d'une école privée sélective pour ses enfants, dans un des quartiers les plus privilégiés de Paris, était dû à l'absentéisme des professeurs de l'école publique du quartier³. De fait, cet absentéisme n'était pas avéré, mais la sortie polémique de la ministre ne pouvait qu'ajouter à cette image abîmée d'une école publique en souffrance.

Le travail réalisé par le Cnal à partir du sondage réalisé par l'Ifop intitulé « Étude auprès des parents d'élèves sur le choix entre l'école publique et privée », mais aussi à partir de témoignages de parents et d'auditions d'experts restitués dans son rapport *Choisir l'école publique !*, insiste, entre autres sujets, sur cette dégradation de l'image de l'école publique auprès des Français. L'école des « hussards noirs de la République » semble aujourd'hui avoir du plomb dans l'aile auprès de la population et ne plus être considérée comme permettant de faire réussir au mieux les élèves, dans une ambiance sereine et apaisée.

Une image dégradée de l'école publique ? Pas si sûr...

Le Cnal est le comité national d'action laïque rassemblant les parents de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), la Fédération des DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale), la Ligue de l'enseignement, l'Unsa-Éducation et le SE-Unsa. Depuis sa création en 1953, il défend et promeut la laïcité de la République, notamment dans le champ de l'école. C'est aujourd'hui un acteur clé du mouvement laïque en France. Son rapport nous révèle une école publique à l'image dégradée. Cette image repose sur l'idée que l'école privée accompagnerait mieux les élèves, notamment ceux qui rencontrent des difficultés, ferait mieux réussir les élèves en général, tout en offrant un cadre plus sécurisant et une discipline bien mieux cadrée. *A contrario*, l'école publique ferait preuve de laxisme, serait le théâtre d'une plus grande violence, obtiendrait de moins bons résultats en termes de réussite scolaire et souffrirait d'un absentéisme plus important des professeurs.

De fait, les parents ont des attentes bien établies concernant l'école. Les critères qu'ils mettent ainsi en avant concernant leur choix de l'école sont liés à la qualité de l'enseignement (98%), au bien-être de leurs enfants (98%), à la sécurité (96%), au suivi des élèves (96%), mais aussi aux absences non remplacées (93%), au niveau des élèves (93%) et au nombre d'élèves par classe

(93%), c'est-à-dire aux conditions de travail offertes par l'école. Sans nier ici les difficultés rencontrées par l'école publique, il est néanmoins intéressant de noter que les principaux résultats de l'étude réalisée par l'Ifop semblent modérer, dans l'ensemble, l'idée que celle-ci souffrirait d'une image négative généralisée. Non seulement les trois quarts des parents considèrent que la qualité de l'enseignement a été un critère du choix de l'école publique, mais, surtout, ils sont 93% à considérer que l'école publique fait réussir leurs enfants (96% pour l'école privée) tout en leur offrant du bien-être, comme en témoignent 71% d'entre eux qui en ont fait un des critères essentiels de leur choix du public.

Mais des *a priori* persistants

Toutefois, si la grande majorité des parents interrogés reste positive sur la confiance qu'ils ont à l'égard de l'école publique, les résultats du sondage laissent apparaître des écarts sensibles avec les conditions qu'offrirait l'enseignement privé. 85% des parents ayant fait le choix du privé mettent ainsi en avant la qualité de l'enseignement (75% pour le public) et 76% le bien-être (71% pour le public). La sécurité est également un critère qui crée un écart avec le public : 79% en font un critère de leur choix pour le privé, contre 68% pour le public. Ces écarts se vérifient dès qu'il est question du suivi des élèves, aussi bien en termes d'encadrement et de bienveillance du personnel non enseignant (63% en font un critère pour le privé contre 56% pour le public) que pour le nombre d'élèves par classe (58% pour le privé / 50% pour le public), pour les absences non remplacées des professeurs (72% pour le privé / 54% pour le public) et pour le niveau scolaire général des élèves (63% contre 49%), ces deux derniers items révélant les écarts les plus marqués.

Nous retrouvons donc ici les principaux griefs qui sont aujourd'hui faits à l'enseignement public, quand bien même les résultats mis en lumière par l'enquête sont loin d'être catastrophiques et tendent à montrer que le niveau de confiance dans l'école publique reste conséquent. Toutefois, l'école publique souffre de la comparaison avec l'école privée en termes de résultats bruts⁴, quand bien même les établissements publics font davantage pour la réussite des élèves que les établissements privés à catégorie sociale équivalente⁵, ce que 70% des parents disent ignorer.

Le climat scolaire : un critère de choix privilégié

En réalité, l'école publique rencontre des difficultés qui ternissent son image, d'autant plus du fait de la médiatisation de certains événements violents⁶, des contestations des enseignements ou des valeurs et principes républicains au nom de considérations religieuses⁷ ou encore en raison de tendances lourdes. Par exemple, la chute du niveau scolaire est pointée par les enquêtes

internationales TIMMS⁸ et PISA⁹, montrant par ailleurs un accroissement des inégalités scolaires avec des enfants des classes sociales défavorisées massivement scolarisés dans les écoles publiques et dans les quartiers de relégation sociale. Autre difficulté, l'accueil des élèves en situation de handicap ou ayant des troubles comportementaux, loin d'être optimale aujourd'hui tant il reste à faire pour la qualité de leur accompagnement, est une mission complexe que le système public assume à plus de 90%¹⁰.

Il conviendrait néanmoins de ne pas oublier que l'école privée n'est pas exempte de drames comme l'assassinat de la professeure Agnès Lassalle, professeure de musique au lycée Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Jean-de-Luz, le 22 février 2023¹¹, ou encore de celui de cette jeune fille au lycée Notre-Dame-de-toutes-aides à Nantes par un de ses camarades le 24 avril 2025¹², ni à l'abri des contestations des enseignements¹³ ou de l'antisémitisme¹⁴, sans même parler des violences, parfois sexuelles, exercées par l'encadrement dans plusieurs établissements privés, révélées notamment dans l'affaire Bétharram et dans toutes celles qui ont suivi depuis plusieurs mois (Notre-Dame-de-Garaison, Riaumont, etc)¹⁵.

Les critères mis en avant par les parents d'élèves sont autant de points importants sur lesquels l'école publique achoppe parfois. La question du climat scolaire, qui peut se retrouver à la fois dans le critère lié à la qualité de l'enseignement, mais aussi dans celui concernant le bien-être, est une question très importante et nombre de parents considèrent que l'école publique n'y répond pas convenablement. De fait, le dernier rapport Talis présenté par l'OCDE le 7 octobre dernier montre que la question de la discipline en classe est un problème de fond¹⁶. Les professeurs sont aujourd'hui 80% à devoir affronter des élèves perturbateurs (+10% en six ans). Ils déclarent consacrer 18% de leur temps d'enseignement au maintien de la discipline (15% pour la moyenne des pays de l'OCDE). Certes, la différence avec la moyenne des pays de l'OCDE est faible et correspond à une différence de deux minutes par heure de cours, mais l'image d'un enseignement public davantage soumis aux élèves perturbateurs perdure quand l'enquête Talis porte sur les deux systèmes d'enseignement confondus.

La question de la sécurité est également importante et la médiatisation des violences au sein de l'école ne peut que jouer sur la dégradation de son image. Il est alors fréquent que l'opinion publique associe un fait divers à un problème systémique du public, tandis que le même fait dans le privé sera associé à une personne et à une problématique locale. Les contextes locaux de chaque établissement scolaire jouent bien évidemment sur la perception que chaque famille peut avoir du cadre général dans lequel sera scolarisé leur enfant : type d'habitat du quartier, population scolarisée, abords de l'établissement sont ainsi des éléments qui peuvent être scrutés par les familles. De fait, les établissements classés en REP et REP+, principalement situés dans des

quartiers de relégation sociale des périphéries des grandes métropoles ou au sein des quartiers défavorisés des villes-centre, sont l'objet de réputations négatives qui favorisent l'évitement scolaire auxquels peuvent se livrer des parents, notamment en cherchant la scolarisation dans le secteur privé quand bien même le quartier serait le même. Mais les parents savent que les élèves y sont choisis et que, en général, les jeunes les plus problématiques en termes de conduite et donc de sécurité pour leurs pairs ne fréquentent pas ces établissements, voire sont renvoyés s'ils ne se comportent pas convenablement. Dès lors, l'établissement privé assurerait, *a minima*, la sécurité des élèves au sein de l'établissement s'il ne peut évidemment pas agir dans l'espace immédiat du quartier.

Si les familles envisagent la question de la sécurité et en font un critère important du choix de leur école, le rapport des élèves aux professeurs est également un critère du niveau de violence existant au sein des établissements scolaires. En mars 2024, [un rapport des sénateurs Lafon et Buffet](#) avait ainsi mis en lumière une réalité : la violence que subissent les fonctionnaires et agents publics. Le rapport insistait ainsi sur le fait que l'école a fait l'objet de treize plans de prévention de la violence depuis 1986, mais que celle-ci « connaît ces dernières années une ampleur croissante et généralisée », ajoutant que « longtemps épargnée, l'école primaire est désormais touchée ». 11% des enseignants ont ainsi été menacés durant l'année scolaire 2021-2022 et 900 d'entre eux l'ont été avec une arme. Cela ne représente que 0,2% des professeurs, mais, rapporté au nombre de jours d'école, cela fait cinq enseignants menacés, chaque jour, avec une arme...

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Envisager la mixité sociale et scolaire

La réalité sociale de chaque contexte joue sur l'image des établissements scolaires. 84% des parents des banlieues aisées choisissent l'école publique, contre 72% dans les banlieues populaires. De fait, la concentration de populations socialement homogènes dans les deux types de quartiers – aisées dans le premier type, en difficultés sociales dans le second – a des conséquences notables, non seulement sur l'image de l'école (nul besoin d'éviter d'y scolariser son enfant si la fréquentation de l'école est jugée positivement) mais également sur l'évitement que cela peut

entraîner en aggravant de fait l'absence de mixité scolaire et sociale.

Les parents d'élèves sont sensibles au fait que l'enseignement privé semble moins prendre en charge la mixité dans les écoles. De fait, les établissements privés sous contrat accueillent un moindre taux d'élèves socialement défavorisés, ce dont témoignent, par exemple, les IPS. Ainsi, l'IPS moyen des lycées publics est de 105 quand il est de 125 pour les lycées privés sous contrat. Selon la note de la DEPP publiée en avril 2025, plus de 90% des lycées privés ont un IPS supérieur à 100, contre seulement la moitié des lycées publics¹⁷. La moyenne nationale de l'IPS des écoles primaires du privé est estimée à 112 (101 pour le public) et à 114 pour les collèges (106 pour les collèges hors éducation prioritaire, 84 pour les collèges classés en REP et 74 pour ceux classés en REP +).

Nous savons pertinemment la corrélation entre qualité des conditions d'enseignement et niveau social des familles des élèves accueillis. Plus le niveau social est bas, plus les élèves rencontrent des difficultés scolaires¹⁸. Ces difficultés peuvent entraîner une forte hétérogénéité, voire une totale homogénéité scolaire au sein des classes. Elles influent nécessairement sur les conditions de travail des enseignants comme sur le vécu scolaire de tous les élèves. Les parents d'élèves sont sensibles à cette réalité. Or, l'enseignement privé, parce qu'il choisit ses élèves et n'obéit à aucune carte scolaire, parce que certaines familles font de l'entre-soi social, mais aussi culturel, un critère du choix de l'école de leur enfant, aggrave la polarisation sociale des établissements.

Accompagner chaque élève et lui assurer la réussite

Ceci est très bien ressenti par une grande majorité de parents d'élèves qui jugent que l'accueil de ces élèves en difficulté devrait être mieux partagé entre enseignement public et enseignement privé, non pas nécessairement pour niveler tout le monde par le bas, mais bien pour éviter la concentration des problèmes sociaux et donc scolaires dans des quartiers et établissements localisés. Ainsi, selon 69% des parents, il conviendrait de moduler le financement public des écoles privées selon des critères de mixité scolaire (taux d'accueil d'élèves en difficultés scolaires, en situation de handicap, à comportement perturbateur, etc). Les parents ayant fait le choix du privé pour leurs enfants sont même davantage à le souhaiter (71%). Il en est de même pour la question de la mixité sociale (taux de boursiers, d'élèves issus de quartiers prioritaires, de familles socialement défavorisées, etc.) pour laquelle ils sont 69% (64% pour le public) à souhaiter une modulation du financement selon le respect de ce critère. Toutefois, les fractures sociales apparaissent clairement et il semble que les parents, en fonction de leur niveau social, ne considèrent pas de manière unanime la question. Les parents des banlieues aisées ne sont ainsi que 48% et 55% à penser qu'il faille moduler le financement des écoles privées en fonction du respect de la mixité

scolaire et de la mixité scolaire quand ils sont 77% et 70% dans les banlieues populaires. On peut voir également à travers ces chiffres que les parents sont plus enclins à accepter la difficulté scolaire plutôt que de la difficulté sociale (quatre points d'écart).

Corollé à la question sociale, le niveau global des élèves est également un critère du choix fait par les parents d'élèves. Ils sont ainsi 63% ayant fait le choix du privé pour leur enfant qui font du niveau global des élèves un critère (contre 47% pour les parents ayant fait le choix du public), ce qui nous permet d'affirmer que ces parents sont convaincus non seulement que les problèmes scolaires rencontrés par les élèves dans le privé sont moindres, mais que le niveau serait supérieur et offrirait ainsi un cadre de travail plus efficace pour leur enfant et plus adapté à leurs attentes. De fait, le lien peut être fait entre ségrégation sociale et niveau scolaire général des élèves, la recherche d'un meilleur niveau général des élèves participant ainsi de la polarisation sociale des établissements.

Une autre difficulté dont témoigne le rapport du Cnal concerne le suivi des élèves. Ce critère est plus important pour les parents ayant fait le choix du privé pour leur enfant (79% contre 67% pour les parents ayant fait le choix du public), ce qui peut laisser sous-entendre que le privé répondrait davantage, selon ces parents, aux attentes qu'ils émettent. De fait, la Fondation Jean-Jaurès a récemment souligné le problème de soutien individualisé disponible au sein de l'enseignement public¹⁹, malgré les mesures récentes ayant permis de mettre en place, par exemple, les dédoublements de classe en CP et CE1 des écoles en REP et REP+, l'aide aux devoirs ou les groupes de besoin au collège, lesquels sont diversement appréciés. Les conditions dans lesquelles les professeurs du public exercent leur travail, mais également les obligations statutaires expliquent aujourd'hui, pour une bonne part, les difficultés que rencontre l'institution publique pour répondre à la nécessité d'un suivi proche des élèves.

La question du non-remplacement des professeurs absents, qui revient régulièrement, pose également problème à l'institution scolaire publique. Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, avait ainsi choisi de s'attaquer aux absences de courte durée dues aux sessions de formation continue (un droit statutaire équivalant à 10% des journées d'absence). En les plaçant sur le temps libre ou de vacances des enseignants, il pensait les réduire, mais le résultat fut une baisse sensible de la participation aux stages de formation continue qui sont pourtant indispensables non seulement à la formation des enseignants, mais également à leur remobilisation par la stimulation que ces temps peuvent entraîner. Le pacte enseignant reposant sur des **missions complémentaires**, mis en place par le ministre Pap N'Diaye, a été un autre levier pour lutter contre les absences de courte durée en permettant à des enseignants volontaires de l'établissement d'être payés pour remplacer un collègue. Le succès du pacte est aujourd'hui mitigé, mais cela

permet de montrer que l'école publique ne reste pas ignorante des problèmes posés en tentant d'apporter des solutions dans un cadre budgétaire contraint afin de rééquilibrer la confiance en l'école publique.

Quels futurs choix politiques ?

De fait, le fond de la question posée par le rapport du Cnal est bien la relative perte de confiance dont souffre l'école de la République, confiance qui semble moindre que celle accordée à l'enseignement privé. Mais ce dernier profite de nombreux choix politiques qui le favorisent. Des mesures locales ou nationales sont nombreuses, allant en effet dans ce sens et imposant aux familles la scolarisation en son sein : « complémentarité²⁰ » des formations professionnelles au niveau des régions, réseaux de transport et dessertes favorables, subventionnements facultatifs du privé au détriment d'autres projets culturels pour tous, etc. Le rapport du Cnal liste de manière exhaustive les freins qui contraignent les familles dans leur choix.

Il y a donc beaucoup à faire pour réorienter les choix que font les gouvernants au niveau national, mais aussi les élus des collectivités territoriales compétentes en faveur du public pour ce qui touche aux critères essentiels de la qualité de l'enseignement, du bien-être et du suivi des élèves, de la sécurité ou encore du remplacement des professeurs absents. Le rapport du Cnal fait une liste précise de 39 préconisations pour que ce choix puisse être effectif. Le sondage Ifop associé nous informe également sur le décalage certain qui semble exister entre l'écho médiatique donné aux difficultés de l'école et la réalité du terrain.

S'il est évident que l'école ne va pas bien et qu'il ne nous revient pas de relativiser ce constat, il nous faut en revanche relever que les parents d'élèves sont loin de rejeter massivement l'école publique à laquelle ils font très majoritairement confiance, même si celle-ci est érodée. Conscients des enjeux et des besoins de l'école publique, les parents qui y scolarisent leurs enfants mettent ainsi en haut de la liste des urgences auxquelles l'enseignement public devrait répondre la discipline et la sécurité au sein des établissements publics d'éducation (pour 93% des parents), mais aussi le contenu des enseignements (88%) ainsi que les mixités sociales et scolaires (66%). Il est également intéressant de noter que 84% des parents considèrent qu'il est urgent de transmettre les valeurs et principes de la République, témoignant en cela d'un attachement profond au modèle républicain laïque et à ses principes, permettant *in fine* la cohésion sociale de la Nation, qui a tendance à se distendre depuis plusieurs années.

1. Étude Ifop pour le Comité national d'action laïque (Cnal), menée auprès d'un échantillon de 1000 parents d'élèves,

représentatif de la population française des parents d'enfants scolarisés, âgée de 18 ans et plus (dont 777 parents d'élèves dans le public et 223 parents d'élèves dans le privé). Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 25 juin au 7 juillet 2025.

2. Iannis Roder, *Prof, mission impossible ?*, La Tour d'Aigues, L'Aube/Fondation Jean-Jaurès, 2021.
3. Eléa Pommiers, « Amélie Oudéa-Castera provoque une vive polémique sur la scolarisation de ses enfants dans un établissement privé Stanislas », *Le Monde*, 12 janvier 2024.
4. Résultats fortement liés à la population scolaire accueillie au sein des établissements privés, les **indices de position sociale** (IPS) montrant une forte disparité avec le système public. Conçus par le ministère, les IPS permettent de connaître les conditions socio-économiques et culturelles de familles des élèves accueillis au sein d'un établissement.
5. Voir les indices de valeur ajoutée (IVAC et IVAL) publiés par le ministère de l'Éducation nationale.
6. On pense à l'assassinat d'une surveillante à Nogent au mois de juin 2025 (voir « Surveillante tuée devant un collège à Nogent : le collégien mis en examen pour meurtre », *Le Monde avec AFP*, 12 juin 2025) ou encore à la récente agression au couteau d'une professeure dans le Bas-Rhin par exemple (voir Louis Valteau, Jérémie Pham-Lê et Vincent Gautronneau, « Enseignante poignardée, élève de 14 ans interpellé... Ce que l'on sait de l'agression dans un collège du Bas-Rhin », *Le Parisien*, 24 septembre 2025).
7. Voir Timour Öztürk, « Un collège des Yvelines sous tension à cause d'un tableau de la Renaissance avec des femmes dénudées », *France Inter*, 12 décembre 2023 ; Grégory Le Floch, « « Aux yeux de certains élèves, une partie du programme est indécente, voire pornographique » », *Le Nouvel Obs*, 9 janvier 2024.
8. « Des résultats alarmants en maths : 15 % des élèves de CM1 n'ont pas le niveau minimal (TIMSS 2023) », *Café pédagogique*, 4 décembre 2024.
9. « Enquête Pisa : la France enregistre une baisse « historique » du niveau des élèves en maths », *France Inter*, 5 décembre 2023.
10. Pour exemple, les dispositifs Ulis collège représentent 9% des effectifs d'élèves concernés et les Segpa 5% dans le privé sous contrat. Voir Laurence Dauphin, Pascal Dieusaert, Léa Juzdzewski et Nicolas Miconnet, « Les effectifs dans le second degré : 5,636 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2024 », *Note d'Information n° 24-42, DEPP-A2*, octobre 2024.
11. Eléa Pommiers, « Enseignante tuée à Saint-Jean-de-Luz : « la sidération » et « l'angoisse » après le drame », *Le Monde*, 24 février 2023. Il est à noter que peu d'articles des médias mentionnent le nom ou le caractère privé de l'établissement, ce qui n'est pas le cas de cet article du *Monde*.
12. « Attaque au couteau à Nantes : pourquoi ce drame remet en lumière la question de la santé mentale des jeunes », *France Info*, 26 avril 2024. Ici la santé mentale est mise en avant suite au drame, mais il n'est pas fait mention des choix politiques des établissements privés en matière de (non-)recrutement de personnels médico-sociaux pour lequel ils sont autonomes.
13. Selon le rapport du Sénat du 5 mars 2024, *L'école de la République attaquée : agir pour éviter de nouveaux drames*, 25% des enseignants du privé ont observé au moins une contestation d'enseignements au cours des années 2021-2022 et 2022-2023.
14. Louise Couvelaire et Violaine Morin, « À l'école, l'antisémitisme et le racisme s'expriment de plus en plus tôt : « Il n'y a plus de tabous » », *Le Monde*, 29 mai 2024.
15. Violette Spillebout et Paul Vannier, *Rapport sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires*, *Assemblée nationale*, 25 juin 2025.
16. *Conditions d'exercice et perceptions du métier d'enseignant à l'école élémentaire et au collège en France : les premiers résultats de l'enquête internationale Talis 2024*, *ministère de l'Éducation nationale*, octobre 2025.
17. Louise Piquemal, « Quel est le profil social des lycées ? », *Note d'information*, n°25-21, DEPP, 2025.
18. Sur ce sujet, le livre de Jean-Paul Delahaye, *L'école n'est pas faite pour les pauvres* (Le Bord de l'eau, 2022), montre que le système scolaire n'est pas pensé pour l'accueil des catégories sociales défavorisées ni pour la lutte contre les inégalités sociales.
19. Iannis Roder et Pascal Zachary, *L'accompagnement individualisé, l'impensé du système éducatif français*, *Fondation Jean-*

Jaurès, 17 septembre 2025.

20. La complémentarité se base sur le choix par la région de répartir les formations professionnelles dans les établissements publics OU privés selon les métiers. Certaines formations ne sont ainsi parfois pas du tout proposées dans le public, contraignant l'élève à aller dans le privé pour suivre la formation qu'il souhaite.